



LES FAITS MARQUANTS DE LA FNUF-1: MARDI 12 JUIN 2001

Deuxième journée de la FNUF-1, les délégués se sont réunis en séance plénière pour examiner la procédure devant être suivie dans la présentation des propositions de décisions et de résolutions, traiter les questions ayant trait au financement du FNUF et aborder les remarques concernant le programme de travail pluriannuel (PTPA).

LA PLENIERE

PROCEDURE A SUIVRE DANS LA PRESENTATION DES PROPOSITIONS DE DECISIONS ET DE RESOLUTIONS: Le Président Mubarak demanda aux délégués de présenter leurs suggestions quant à la manière de procéder dans la présentation des propositions devant servir aux décisions et résolutions. La SUEDE, au nom de l'UE, proposa que le Bureau soit chargé d'élaborer et de soumettre les premiers projets de décisions, notant que cela permettrait aux négociations de se poursuivre de manière équilibrée et impartiale. Les ETATS-UNIS, la NOUVELLE ZELANDE, la SUISSE et le CANADA suggérèrent que la préparation des premiers projets de décision soit l'œuvre du Bureau et/ou du Secrétariat. La représentante des ETATS-UNIS nota que c'était là la procédure qui avait été suivie dans les processus du GIF et du FIF. L'IRAN, au nom du G-77/CHINE, et appuyé par le NIGERIA, le BRESIL et CUBA, proposa que le G-77/Chine présente les premiers projets de décisions. Le BRESIL souligna que c'était là la procédure utilisée par le Seconde Commission de l'Assemblée Générale des Nations Unies.

Après des discussions informelles avec les délégations intéressées, le Président Mubarak rapporta qu'un accord a été conclu sur la procédure ci-après: Le Bureau, avec l'assistance du Secrétariat et sur la base des contributions soumises par écrit et des points de vue exprimés au cours des séances plénières, fournira les premiers projets de décisions concernant le PTPA, le PA et l'initiation des travaux avec le PCF. L'orateur nota que les dates limites pour la soumission des contributions écrites sont: Mercredi, 15h, pour le PTPA, et jeudi 10h, pour le PA. Le CANADA demanda si cette procédure établit un précédent pour les réunions futures, et le Président Mubarak répondit par la négative.

LES QUESTIONS AYANT TRAIT AU FINANCEMENT DU FNUF: Ali Khamis, Chef du Service des Droits Economiques, Sociaux et Humains, au sein de la Division chargée du Budget des Nations Unies, donna des éclaircissements sur les arrangements budgétaires appliqués au FNUF. L'orateur informa ainsi que, suite à l'adoption de la résolution E/2000/35 de l'ECOSOC en octobre 2000, une note du Secrétaire Général (E/2000/L.33) est venue délimiter la manière dont la Division chargée du Budget devait procéder pour l'exécution. Il nota que les propositions du Secrétaire Général pour le budget de la biennale 2002-2003 avaient été élaborées en août 2000 alors que les consultations autour de l'établissement du FNUF se pour-

suivaient encore et qu'un certain nombre de questions, telles que celle de l'élection de domicile du Secrétariat, du PTPA du FNUF et du montant des financements susceptibles d'être mis à disposition par d'autres sources n'étaient pas encore entièrement réglées. En résultat de quoi, la Division chargée du Budget ne fut pas en mesure de garantir le niveau de financement requis par le FNUF.

La FEDERATION DE RUSSIE et le G-77/CHINE requièrent davantage d'éclaircissements. La représentante des ETATS-UNIS souligna que la résolution énonçait clairement que le financement des activités prévues du FNUF et du Secrétariat devait être imputée au budget régulier des Nations Unies, et que la question des fonds supplémentaires, tels que les détachements, les contributions volontaires et le fonds fiduciaire, était un sujet à part. Ce dernier point trouva un écho auprès de l'UE, du BRESIL et du NIGERIA.

Khamis expliqua que le processus budgétaire des Nations Unies a deux étapes: La première, soumission formelle du budget programmatique biennal par le Secrétaire Général; et la seconde, élaboration des états concernant l'implication du budget programmatique (PBI), procédures ad hoc conçues pour répondre aux nouvelles exigences. L'orateur indiqua que le document E/2000/L.33 stipulait que c'est cette dernière approche qui sera utilisée pour le financement du FNUF. Il nota qu'on avait jugé qu'il n'était pas nécessaire d'inclure le financement de l'exercice 2001 du FNUF, pensant en général que les ressources déjà disponibles étaient suffisantes; Si des ressources additionnelles devaient, toutefois, être requises, la Division chargée du Budget serait prête à demander à l'AG le financement additionnel. Il ajouta que le document E/2000/L.33 notait également que la question du Secrétariat et des services du FNUF sera revisitée à la FNUF-1.

Le BRESIL indiqua qu'une certaine provision devait être déjà disponible pour le personnel du Secrétariat. L'oratrice s'interrogea sur le point de savoir si la FNUF-1 n'avait pas besoin de formuler les besoins du Secrétariat de manière plus précise que celle figurant dans la résolution. La représentante des ETATS-UNIS réitéra que la résolution appelait à l'inclusion des coûts du Secrétariat dans le budget central, même si leur estimation totale n'avait pas été encore bouclée. Le NIGERIA souligna qu'il n'a jamais été question de financer le Secrétariat du FNUF à partir de sources extra-budgétaires. La représentante des ETATS-UNIS demanda pourquoi les provisions du Secrétariat du FNUF n'étaient pas incluses dans le budget de l'exercice 2002-2003, et déclara qu'elle ne comprenait pas très bien comment une requête présentée cinq trimestres avant la mise en route du budget, pouvait être considérée extra-budgétaire.

Khamis déclara qu'on pensait que le Secrétariat allait être financé par le budget régulier et que les détachements devaient venir en supplément. Il indiqua que des ressources suffisantes sont disponibles pour permettre au Secrétariat de fonctionner au cours de l'exercice 2002-2003, dès que la FNUF-1 aura adopté le projet de décision concernant le PTPA et avisé la Division chargée du Budget. Le

Ce numéro du Bulletin des Négociations de la Terre © <enb@iisd.org> a été rédigé par Rado Dimitrov <rado@iisd.org>, Laura Ivers <laurai@iisd.org>, Leila Mead <leila@iisd.org> et Kira Schmidt <kiraschmidt@earthisland.org>. Edition numérique: Franz Dejon <franz@iisd.org>. Editrice en Chef: Pamela S. Chasek, Ph.D. <pam@iisd.org>. Version Française: Mongi Gadhoum: mongi.gadhoum@enb.intl.tn. Directeur du Service Information: Langston James Goree VI <kimo@iisd.org>. Logistique: Marcela Rojo <marcela@iisd.org>. Assistant en Ligne: Diego Noguera <diego@iisd.org>. Les principaux bailleurs de fonds du Bulletin sont: Le Ministère Néerlandais des affaires Etrangères, le Gouvernement du Canada (à travers l'ACDI), les Etats-Unis (à travers l'USAID), l'Agence Suisse de l'Environnement, des Forêts et du Paysage (SAEFL), le Royaume-Uni (à travers le DFID et l'OAEC), la Commission Européenne (DG-ENV), le Ministère Danois des Affaires Etrangères et le Gouvernement Allemand (à travers le Ministère de l'Environnement (BMU) et de la Coopération pour le Développement (BMZ)). Un soutien général a été accordé au Bulletin au titre de l'exercice 2001, par: les Ministères Finlandais des Affaires Etrangères et de l'Environnement, le Gouvernement Australien, les Ministères Suédois de l'Environnement et des Affaires Etrangères, le Ministère Néo-Zélandais des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur, les Ministères Autrichiens de l'Environnement et des Affaires Etrangères, les Ministères Norvégiens de l'Environnement et des Affaires Etrangères, et l'Agence Nipponne de l'Environnement (à travers l'IGES). La version Française est financée par le Ministère Français des Affaires Etrangères. Le Bulletin est joignable à <enb@iisd.org> et au tel: +1-212-644-0204; fax: +1-212-644-0206. L'IIDD peut être contacté par à <info@iisd.ca> et par courrier au 161, Portage Avenue East, 6th Floor, Winnipeg, Manitoba R3B 0Y4, Canada. Les opinions exprimées dans le Bulletin appartiennent à leurs auteurs et ne reflètent pas nécessairement les vues de l'IIDD et des bailleurs de fonds. Des extraits du Bulletin peuvent être utilisés uniquement dans des publications non commerciales moyennant une citation appropriée. Les versions électroniques du Bulletin sont diffusées par courriel et sont disponibles à travers le serveur WWW Linkages à: <http://www.iisd.ca/linkages/>.



BRESIL fit part de ses réserves concernant le point de savoir comment le FNUF pouvait réaliser de quelconques progrès sans un Secrétariat stable, et suggéra que Jag Maini, Coordinateur du FNUF, pouvait apporter son aide dans l'élaboration du PBI.

LES DECLARATIONS SUR LE PTPA: L'UE souligna que la sélection des thèmes de chacune des sessions du FNUF ne devait pas venir servir à limiter le champ des discussions. Au sujet de la question du suivi, de l'évaluation et de l'élaboration des rapports, le porte-parole suggéra que les rapports puissent être présentés et examinés à chaque session du FNUF. Au sujet des groupes de travail ad hoc, il proposa l'établissement d'un groupe sur l'élaboration d'un système harmonisé pour les rapports, à la FNUF-1, d'un groupe sur les finances, à la FNUF-2, et d'un groupe sur les paramètres du mandat devant encadrer l'élaboration du cadre juridique, à la FNUF-3.

Le BURKINA FASO mit en exergue les efforts fournis actuellement pour la mise en application du plan national de lutte contre la désertification et la déforestation, et appela à un soutien international à cette fin.

La MALAISIE appuya l'idée d'assigner un thème à chacune des sessions à venir, précisant que les questions du commerce international, du financement et du transfert des technologies devaient constituer les thèmes intersectoriels à aborder dans chaque session. Faisant remarquer qu'une réunion ministérielle ne suffisait pas à s'assurer de la volonté politique, l'oratrice suggéra que les pays s'engagent à atteindre un niveau minimum de couvert forestier et à entamer les délibérations autour du cadre juridique dans les meilleurs délais possibles. Elle souligna l'importance des fonctions des forêts autres que celles de production de bois d'œuvre, et fit remarquer que la communauté internationale se devait de fournir le financement nécessaire à leur maintien. Au sujet des causes de la dégradation des forêts, la représentante attira l'attention sur le rôle des investisseurs et sur les conditions imposées par les organisations multilatérales dans les crises économiques nationales. Au sujet de l'exploitation illicite, elle indiqua que son pays n'était pas opposé à l'idée d'en discuter. Elle souligna toutefois que le sujet devait être étudié dans sa globalité, en tenant compte un certain nombre de facteurs extérieurs dépassant le secteur forestier et les frontières nationales.

Le BRESIL appela à la prévision, au cours de chaque session, d'une discussion sur les éléments restés en suspens dans le processus du GIF et du FIF – le transfert des technologies, la question des finances et celle du commerce international. L'oratrice plaida pour des travaux intersessions au sein de groupes d'experts et réitéra que le PA devait être adopté à la FNUF-1, approuvé par les ministres à la FNUF-2 et présenté, à titre de contribution, au Sommet Mondial sur le Développement Durable.

La SUISSE souligna que la mise en application des propositions d'action des GIF/FIF sera menée principalement par les pays, insista que le FNUF doit se focaliser sur un nombre limité de tâches pour pouvoir accomplir des choses concrètes, et appuya l'idée de consacrer un thème précis à chacune des réunions à venir.

L'INDONESIE déclara que la principale focalisation du FNUF doit porter sur la mise en œuvre et l'amélioration de la coopération internationale dans le domaine de la mise à disposition des ressources financières et du transfert des technologies, et mit en relief la nécessité d'établir un groupe d'experts chargé d'examiner les mécanismes et les stratégies nécessaires au transfert technologique et financier.

Le NIGERIA souligna l'importance du renforcement des capacités, du financement et du transfert des technologies en tant que moyen de mise en application, et proposa la mise en place de groupes de travail ad hoc sur ces thèmes. Le délégué indiqua également que la question de l'instrument juridique contraignant ne doit être abordée qu'après l'évaluation du travail du FNUF. La REPUBLIQUE DE COREE qualifia le PA d'objectif à long terme qui n'a pas besoin d'être achevé d'ici 2005, et proposa la tenue d'une réunion ministérielle à la FNUF-3. Le GABON déclara que la GDF est une composante du programme de réduction de la pauvreté et proposa l'établissement de groupes de travail sur les thèmes de coopération, de transfert des technologies et de financement. Le GUATEMALA mit l'accent sur le besoin de se concentrer sur ce qui est faisable, et souligna que la pauvreté constituait une contrainte capable d'entraver la mise en application.

La NOUVELLE ZELANDE affirma que l'idée d'un PA uniforme pour tous les pays était inappropriée, ces pays se trouvant à différentes étapes de mise en application et n'ayant pas les mêmes priorités. L'orateur nota l'impératif d'examiner les questions nouvelles et émergentes, de recevoir les contributions des chercheurs et des différents

acteurs sociaux, et de mettre en œuvre des politiques susceptibles de garantir à l'investissement, des profits adéquats. Au sujet du suivi et de l'évaluation, il précisa que les études comparatives doivent porter sur différentes périodes à l'intérieur de chaque pays, et non sur les éventuels décalages entre les pays. Il appuya l'idée de reporter l'examen de la question du cadre juridique à la FNUF-4.

La représentante des ETATS-UNIS soumit un projet de programme pour les trois sessions intermédiaires du FNUF. L'oratrice nota la possibilité de mener des travaux intersessions et d'inclure les efforts des ONG et du secteur privé dans le PA. Elle souligna que le but en est la mise en œuvre par les pays, et que les actions internationales du PCF et du FNUF doivent venir uniquement en soutien aux politiques nationales. Elle précisa qu'il revenait aux pays de fixer leurs propres objectifs et calendriers, et que la présentation des rapports devait se faire sur une base volontaire et par domaine thématique. Elle indiqua que le suivi et l'évaluation doivent être parties intégrantes du PA, qu'ils doivent cibler à la fois les politiques nationales et les actions des acteurs multilatéraux, y compris les ONG, et être basés sur les critères et les indicateurs retenus pour la GDF. Elle souligna en outre que le financement doit être fourni principalement au niveau des pays et qu'il est trop tôt pour tirer des conclusions concernant les besoins à mettre à disposition au niveau mondial.

La NORVEGE déclara que les trois prochaines sessions du FNUF doivent inclure des exposés sur les expériences nationales et régionales dans le domaine de la mise en application, notamment les accomplissements réussis et les défis à relever. L'orateur souhaite voir la question des échanges avec les acteurs sociaux et celle du travail avec le PCF être abordées à toutes les sessions, et le PA, être présenté au Sommet Mondial sur le Développement Durable. Il indiqua par ailleurs que le thème de la biodiversité forestière était inscrit à l'ordre du jour de la CdP-6 de la CDB, et espéra voir la CDB présenter un rapport au FNUF pour faciliter l'examen des questions touchant, entre autres, à la biodiversité forestière et au savoir traditionnel ayant trait aux forêts. Il apporta son soutien à l'idée de convoquer des groupes d'experts en préparation aux discussions autour du thème du financement, à la FNUF-2, et celui des paramètres devant encadrer l'élaboration du cadre juridique, à la FNUF-5, et indiqua que l'élaboration des rapports doit constituer le thème principal du FNUF-4.

Le PEROU déclara que la mise en application des propositions d'action des GIF/FIF nécessitait un contexte international favorable, et apporta son appui à l'idée d'inclure un thème intersectoriel dans les travaux de chaque session. L'AUSTRALIE souligna l'importance du feedback susceptible d'être recueilli dans le cadre du PTPA et des enseignements susceptibles d'être tirés des expériences nationales et régionales dans la mise en application des propositions d'action. Le délégué suggéra la prévision d'une réunion ministérielle à la FNUF-6, au lieu de la FNUF-5. Il mit en relief, entre autres, le dialogue avec les différents acteurs sociaux, l'inclusion du secteur privé dans les groupes de travail experts et les initiatives menées par les pays, et souhaita voir le suivi, l'évaluation et l'élaboration des rapports, s'effectuer en phase avec les thèmes retenus pour chaque session.

DANS LES COULOIRS

Certains délégués ont déploré le fait de voir le FNUF sembler tituber dès ses premiers pas. Au lieu d'engager un vrai débat de fond sur les points inscrits à son ordre du jour, les discussions se sont embourbées dans des questions organisationnelles telles que celle de savoir de quelle manière procéder dans la présentation des décisions et des résolutions et dans le financement du Secrétariat. Nombre d'entre eux ont estimé qu'il s'agissait là de simples douleurs de croissance, inévitables pour un organe nouveau, alors que d'autres ont regretté que ces problèmes n'aient pas été abordés plutôt, lors de session organisationnelle, compte tenu, en particulier, du fait que le Forum ne se réunit qu'une fois par an et que les participants sont impatients de s'attaquer au vrai débat.

A SUIVRE AUJOURD'HUI

PLENIERE: La Plénière se réunira dans la Salle de Conférence 1 à 10h et les délégués y poursuivront la présentation de leurs remarques concernant le PTPA. La plénière ajournera probablement ses travaux assez tôt pour permettre aux délégations de préparer leurs propositions écrites pour le projet de décision concernant le PTPA à soumettre au Bureau avant la limite fixée à 15h. Les délégués peuvent également envoyer leurs soumissions, par courriel, au Secrétariat à l'adresse électronique suivante: maini@un.org; joshi@un.org; et hurtubia@un.org.